Date de dépôt : 9 avril 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Bertrand Buchs: Nous avons besoin de statistiques crédibles et exactes pour pouvoir exercer notre travail de député dans le cadre de la situation de crise existant à Champ-Dollon

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 14 mars 2014 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Nous pouvons lire dans la presse quotidienne toutes les interprétations possibles et imaginables sur les « types » de détenus incarcérés à Champ-Dollon.

Détenus incarcérés en préventives ?

Détenus condamnés ? Le nombre de courtes peines, de longues peines, de ceux qui attendent un transfert et de ceux qui désirent purger leur peine sur place ? Le chiffre de 505 au total est-il véridique ?

Le taux de récidive ?

Détenus en situation irrégulière en Suisse ?

Comparaison avec des cantons similaires (Zurich, Bâle-Ville)?

La campagne pour l'élection d'un procureur général alimente la polémique. Un candidat déclare que l'on peut très rapidement faire de la place dans la prison en commençant de relâcher les personnes incarcérées car vivant en situation irrégulière (15% soit environ 130).

On peut également lire que nous gardons trop longtemps des personnes en préventive, par rapport au reste de la Suisse. Est-ce vrai ?

Et pour terminer qu'il faut attendre un certain temps avant d'obtenir une place dans un établissement concordataire pour pouvoir purger sa peine. Combien de temps ? Plus longtemps que les autres cantons ?

QUE 173-A 2/5

Vous comprendrez que le député moyen que je suis a besoin de savoir réellement ce qui se passe pour pouvoir simplement faire son travail de proposition.

En mai 2013, La Tribune de Genève, sous la plume de M^{me} Sophie Roselli, reprenait les paroles de M^e François Canonica qui dénonçait des incarcérations exagérées, pour la seule raison d'un séjour illégal.

Le département interpellé, par la journaliste, a eu toutes les peines du monde à pouvoir donner des chiffres. Il a fallu faire les calculs à la main pour énoncer un résultat de 12%.

Vous comprendrez, vu la situation de crise actuelle, qu'il est nécessaire d'obtenir des chiffres fiables pouvant être comparés aux autres cantons, chiffres pouvant être rapidement actualisés.

Le parlement doit voter en urgences des crédits élevés pour construire de nouvelles prisons. Nous ne pouvons plus décider « la tête dans le sac ». Nous devons pouvoir exercer notre esprit critique et avoir un débat de fond sur la politique du tout sécuritaire. Faire confiance ne suffit plus.

Des députés, dont je suis, attachés au rôle d'un Etat protégeant sa population d'une façon crédible et ferme, commencent à avoir des doutes sur ce nous appelons ici le « tout sécuritaire ».

C'est pour toutes ces raisons que je vous demande de me renseigner d'une façon précise en répondant à mes interrogations.

3/5 QUE 173-A

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Situation pénale des détenus de Champ-Dollon

En date du 1^{er} avril 2014, 854 personnes étaient détenues à Champ-Dollon. Les différentes catégories de détenus étaient les suivantes :

Détenus en détention préventive : 441
Détenus en exécution de peine : 393
Détenus sous mesure : 20

Le nombre de détenus en exécution de peine comprend ceux dont la peine est exécutoire. Les détenus se trouvant dans la période de recours ou ayant déposé un recours contre la décision de condamnation ne sont pas considérés comme condamnés, mais toujours sous la catégorie des détentions préventives. Aux 393 détenus en exécution de peine à Champ-Dollon, il faut reporter 132 détenus (dont 3 sous mesures) placés dans d'autres établissements genevois (La Brenaz, etc.) et 83 détenus (dont 7 sous mesures) placés dans d'autres cantons.

Parmi les détenus en exécution de peine, hors situation de peines anticipées, les durées de peine étaient les suivantes :

_	1 à 90 jours :	26
_	91 à 180 jours :	80
_	181 à 360 jours :	141
_	361 jours à 3 ans :	93
_	Plus de 3 ans :	43

La durée moyenne des séjours en détention préventive est passée de 97 à 102 jours entre 2012 et 2013 pour les hommes et de 83 à 92 jours pour les femmes.

Taux de récidive

Aucune statistique ne mesure le taux de récidive des détenus de Champ-Dollon ni, plus généralement, des personnes incarcérées dans le canton. Un détenu pouvant commettre de nouveaux délits, et être réincarcéré, sur un autre territoire, national ou étranger, aucune fiabilité ne pourrait être accordée à un tel taux qui ne considérerait que Genève.

Deux chiffres peuvent toutefois donner des indications sur cette question.

QUE 173-A 4/5

Sur l'ensemble du territoire suisse le taux de récidive était estimé à 24,1% en 2008 (dernière enquête de l'Office fédéral de la statistique). Pour les années 2009 à 2012, le taux de réincarcération au sein de la prison de Champ-Dollon était de 24,3%. Ce taux considère les personnes incarcérées ayant fait plusieurs séjours à la prison.

Détenus en situation irrégulière en Suisse

Les détenus étrangers résidant à l'étranger représentaient, à fin mars 2014, 72,54% de la population incarcérée à Champ-Dollon.

Au niveau national, l'OFS relève pour 2012 (derniers chiffres disponibles) un taux de 53,6% d'étrangers sans permis de séjour parmi les détenus en détention préventive et un taux de 30,33% parmi les détenus en exécution de peine.

En 2013, le taux de détenus en préventive sans permis de séjour dans les cantons de Zurich et Bâle-Ville était respectivement de 40,4% et 45,2%. Il était de 67,11% à Champ-Dollon.

Par ailleurs, un sondage établi pour l'entier du mois de février 2014 montre que sur 159 détenus entrants incarcérés à Champ-Dollon, 16 (10%) l'ont été pour une infraction à la loi sur les étrangers. Douze d'entre eux ont été emprisonnés pour une infraction à cette loi uniquement. Tous avaient des antécédents judiciaires liés à des infractions autres (généralement en lien avec la loi sur les stupéfiants).

Placement dans un établissement concordataire

Les efforts entrepris auprès des autres cantons ont permis à l'office cantonal de la détention de diminuer le temps d'attente pour placer un détenu dans un établissement hors de Genève. Ce temps est passé de 12 mois en 2013 à 8 mois actuellement.

Etat général des statistiques

L'ensemble des informations données ici cherchent à répondre de la façon la plus précise possible aux différents points soulevés dans la question. Il est toutefois important de noter que, de façon générale, les données liées au monde pénitencier sont souvent difficiles à comparer entre elles lorsqu'elles émanent de plusieurs sources en raison des modes différents de calcul. Cela est vrai au niveau national, entre les données issues de l'Office fédéral de la statistique, des cantons eux-mêmes et des concordats, mais également au

5/5 QUE 173-A

niveau local, où les données statistiques sont issues d'un système informatique qui ne répond plus, en l'état des choses, aux besoins actuels.

Aussi la direction générale de l'office cantonal de la détention a pour objectif de mettre en œuvre un projet lui permettant de disposer des données et indicateurs indispensables tant au pilotage de la politique qu'aux analyses comparatives.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : François LONGCHAMP